



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2019

Délibération n° 05

Date de convocation

10.05.19

Date d'affichage

14.05.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Procédure de donations des objets ou œuvres qui intègrent le musée municipal "La Maison du combattant et du Citoyen"

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. J.-C. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. C. GHIS par M. G. GEOFFROY – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK par M. P. SEDARD – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. M. HAMDANI par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme K.-D. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2242-1,

VU le souhait des donateurs (liste ci-annexée) de participer activement à la réouverture du musée devenu municipal en cédant leurs œuvres et/ou objets à la commune,

VU l'avis de la commission Animation Vie Locale

CONSIDERANT la volonté de solliciter l'avis du conseil municipal sur lesdites donations qui seront par la suite actées par décision du Maire.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur les donations d'œuvres ou d'objets de particuliers et/ou d'associations au musée municipal "La Maison du combattant et du Citoyen" afin de permettre l'enrichissement des collections municipales.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mai 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -